





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be ...

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4550

Rapport d'inspection - Installation electrique domestique B1 / IB1 existante				
N° de rapport 25/16 02.29/05.				
Concerne : a contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique				
N° de rapport :				
Demandeur: Celticlech Selling			******	
Personne sur place :	ic			
Personne sur place :	AN	THISA	les	
Data da visita : 18 / 2 / / Data d'ámission : Data de VEDáfáronaca di	ont	1		
Date de visite : L. Date d'émission : Références cli Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	- D 070		************	
Referentiel regiementaire : RGIE art. 🔲 2/1 🚨 2/6 bis et derogations 🍱 2/1 bi	s 🗆 2/8			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11	9	1-0707	2 10	
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation	2	CATIF	en s	
Tension d'utilisation ☒ Protection générale du brancher ☒3N400 V ☐3x230V ☐2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux : ∠ no	nent: 25	A De la cominación de l	1914	
	mbre de circ	uns terminau	x. My	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	X			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		200		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		7		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	1			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X,			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : δ. ω ΜΩ	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :		X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	t SOCOTEC E	BELGIUM asbl.	
Manquements / Notes :				
1.1.1.				
Voix ANNERS.				
3*************************************				

Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à	effectuer S	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			8/8	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18 ı	mois apres s	ignature de l'	acte de 9	
vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter				
par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			effectuer RAP/SOCOTEC- acte de exécuter 1:	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			0	





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0274 23/1602 19/06

☐ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : aux collect.
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☑ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Absense de plans de l'installation Le fine par le plans de l'installation Le fine par le competent de reconster des L'affre de l'entres en les l'affre de Brotheres en les les parts pour les 1878 de la competent sen I Def de Boots pour les 1878 de les les les les les les les les les le

3